

2022.20

2022-20

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 mars 2022**

Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 29 mars deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.
Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Christine CERRIGONE, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Laurent LAFON, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Mme Corinne CHARLERY, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-23 et L313-1.

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Considérant que des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité, en lien avec l'activité du CIG, justifient le recrutement d'agents supplémentaires de catégorie A et B.

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels au titre de l'année 2022, pour un accroissement temporaire d'activité au sein du CIG pour une durée de :

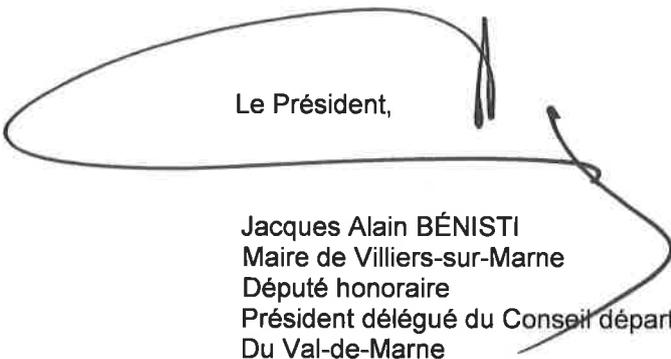
- 30 mois sur le cadre d'emplois d'attaché territorial
- 6 mois sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial
- 24 mois sur le cadre d'emplois de rédacteur territorial

Ces agents pourront être recrutés sur les cadres d'emplois d'attaché territorial, d'ingénieur ou de rédacteur territorial.

Article 2 : DIT que la rémunération correspondant à ces emplois temporaires sera fixée par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois précités, selon la formation et l'expérience des candidats, et comprendra le régime indemnitaire alloué aux autres agents de l'établissement relevant de ces grades.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, comptes 63 et 64.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire
Président délégué du Conseil départemental
Du Val-de-Marne